



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de la Transition écologique
et Cohésion des Territoires, Transition énergétique,
des Transports, du Logement et de de la Mer*



263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : <https://equipementcgt.fr>

Montreuil, le 5 juin 2023

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines
du MTECT

Objet : Suites de la déclaration CGT au CCAS du 15 mai 2023 et demande de revalorisation des plafonds de ressources pour les prêts du CAS

Monsieur le directeur,

Lors du CCAS du lundi 15 mai dernier, notre organisation vous a interpellé sur différents sujets dans notre déclaration préliminaire.

Vous avez bien voulu répondre sur certains points et nous vous en remercions, même si nous restons en désaccord sur le fond (durée des comités plénières sur la journée notamment).

Toutefois, nous n'avons pas pu obtenir de réponses sur d'autres points et c'est pourquoi nous vous sollicitons via ce courrier pour connaître votre position sur les points suivants :

- *Le maintien des CLAS dans les DIR concernées par les fusions
- *La possibilité pour les agents du futur Centre Ministériel de Gestion des Personnels (CMGP), de siéger et de présider un CLAS inter-services, en région
- *L'augmentation du budget national des CIL pour la mise en place de mini-séjours et actions spécifiques retraités, pour 2024
- *Le rappel aux services, des termes de la note technique sur les CIL concernant la reconnaissance comme activité de service, qui ne peut faire l'objet d'une retenue de jours RTT
- *La transparence sur les modalités de répartition des crédits HT2 (CIL / restauration / arbres de Noël / crèches) au niveau régional, et l'impact du gel de réserve sur les délégations dans les services
- *L'étude sur la mise place du CESU garde d'enfant pour les 6/12 ans au 01/01/2024
- *La mise en place d'un webinaire pour les RIA avec la DGAFP, les ministères et les associations de gestion des RIA et RA, sur la mise en place de la TVA
- *Le recensement des conventions ministérielles de réservation de berceaux dans des crèches
- *Les besoins en Outre mer : accès à la restauration collective, logement, crèches et frais de voyage les enfants partant avec le CGCV
- *Le recensement des présidents de CLAS ayant une décharge de 70 % et plus (CLAS et syndicale) ayant bénéficiés d'une promotion sur liste d'aptitude et/ou tableau d'avancement pour 2023
- *L'intégration des présidents d'association de gestion en matière de restauration, dans le quota associatif pour les listes d'aptitude et/ou tableaux d'avancement
- *La demande de participation de Monsieur le Secrétaire Général au prochain CCAS de septembre

Nous vous demandons également de bien vouloir donner une suite favorable à notre demande concernant la revalorisation des plafonds de ressources pour l'obtention des prêts d'installation, décohabitation, études et éco-habitat, lors de l'assemblée générale du Comité d'Aide Sociale de juin, afin de tenir compte dans une instruction actualisée dès cet été, des nouveaux montants de revenus imposables 2022 et nouveaux RFR des agents, suite aux revalorisations des grilles de salaires des agents des catégories C et B, de la valeur du point d'indice et des pensions en 2022.

Une revalorisation des plafonds pour l'obtention des prêts d'installation, décohabitation, études et éco-habitat, dès le mois de septembre 2023.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes.

Nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations .

Pour la délégation CGT au CCAS

Franck Robert